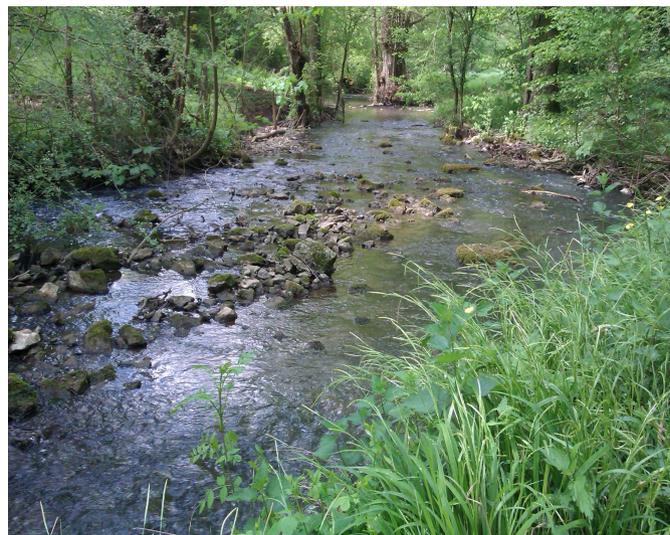
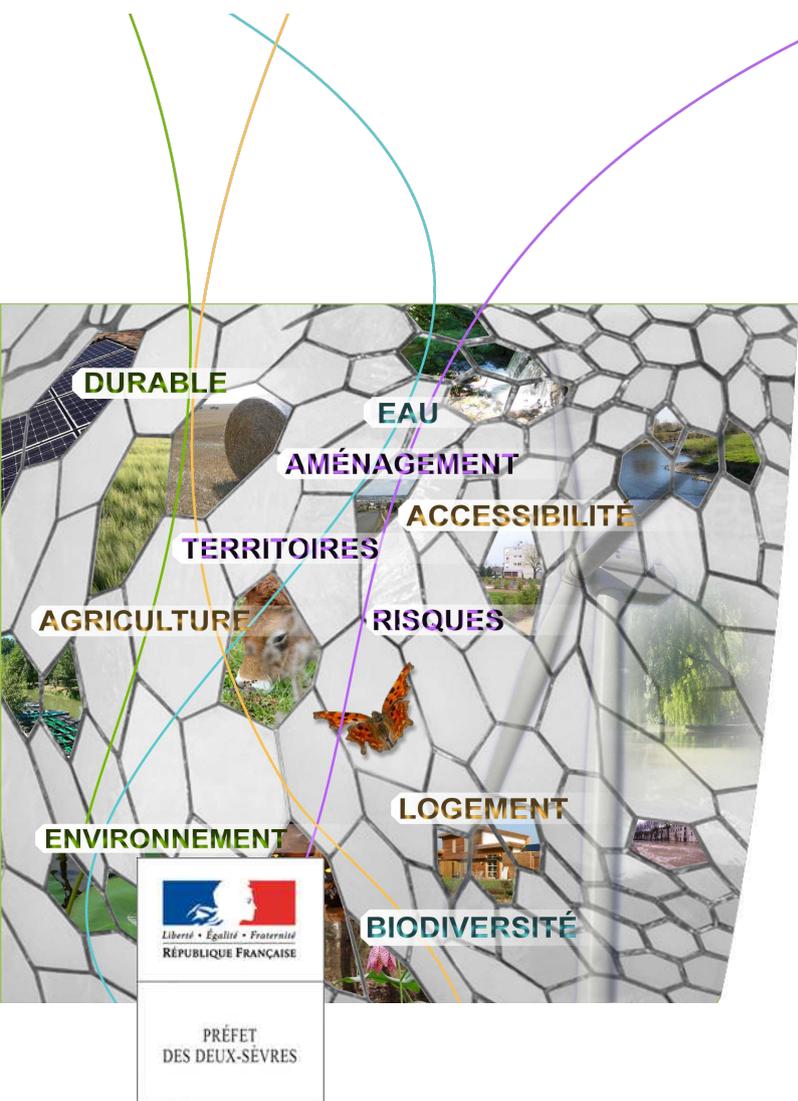


Conférence départementale de l'eau des Deux-Sèvres

9 février 2016



Inventaire des cours d'eau

Inventaire des cours d'eau

Instruction gouvernementale du 3 juin 2015

Objectifs poursuivis :

- Faire connaître les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérées comme des cours d'eau au titre de la loi sur l'eau

- Diffuser un guide d'entretien des cours d'eau

Inventaire des cours d'eau

C'est quoi un cours d'eau ?

Inventaire des cours d'eau

Définition du cours d'eau

(Jurisprudence du 21 octobre 2011 du Conseil d'État)

Trois critères cumulatifs sont retenus pour caractériser un cours d'eau :

1. La présence et permanence d'un lit, naturel à l'origine
2. Un débit suffisant une majeure partie de l'année
3. L'alimentation par une source

Critères à apprécier en fonction des conditions géographiques et climatiques locales.

=> cette définition est inscrite dans le projet de loi Biodiversité en cours de discussion au Parlement

1^{er} : *Lit naturel à l'origine*

- lit = zone d'écoulement de l'eau avec des berges



1^{er} : *Lit naturel à l'origine*

- un cours d'eau dont un tronçon aurait été modifié reste un cours d'eau sur la totalité de son parcours

Cours d'eau?



Empruntant le fossé d'une route

Fossé?



Alimenté uniquement par les eaux pluviales

2^e : *Le débit suffisant*

- un cours d'eau est un milieu dont l'écoulement n'est pas lié exclusivement à la pluviométrie.
- un débit « suffisant une majeure partie de l'année » signifie que de longues périodes d'assecs ne sont pas incompatibles avec la notion de cours d'eau.
- il est nécessaire de valider une définition du débit suffisant, par exemple une circulation d'eau observée après 8 jours sans pluie ou après des précipitations de moins de 10 mm.

3^e : *La notion de source*

- une source peut être clairement définie (mouillère, résurgence...)



3^e : *La notion de source*

Mais une source peut aussi être :

- intégrée dans un plan d'eau,
- diffuse sous forme de zone humide

Sur les zones de socle, mais aussi sur les couvertures sédimentaires argileuses, ce sont des successions de « nesdes » ou « naides » qui donnent naissance à la « **source** ».



Inventaire des cours d'eau

Définition du cours d'eau

Dans les cas où les trois critères ne permettent pas de statuer avec certitude sur la qualification ou non de l'écoulement en cours d'eau, un faisceau d'indices complémentaires peut aider à caractériser le linéaire :

- La présence de berges et d'un lit au substrat spécifique
- La présence de vie aquatique
- La continuité amont-aval

Cette liste peut être complétée par d'autres indices ayant une pertinence technique et au regard des caractéristiques locales des écoulements d'eau.

Inventaire des cours d'eau

Définition du cours d'eau

Cette définition concerne :

- l'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.
(exemple : curage, busage, barrage, etc)

Cette définition NE concerne PAS :

- L'application des bonnes conditions agro-environnementales (BCAE)
- L'application des zones non traitées (ZNT)

Inventaire des cours d'eau

Un inventaire pour quoi faire ?

Inventaire des cours d'eau

Engagement de l'État

L'objectif est avant tout un objectif de **transparence** vis-à-vis du citoyen : permettre à tout citoyen de connaître ses droits et obligations sur un linéaire donné.

L'inventaire des cours d'eau, une fois validé, sera **mis à disposition** de tous les usagers, notamment sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres.

À terme, après publication de l'inventaire terminé des cours d'eau, chaque citoyen pourra connaître le statut d'un écoulement en se reportant à l'inventaire des cours d'eau.

En l'absence d'inventaire des cours d'eau validé et publié, c'est l'administration qui détermine au cas par cas les cours d'eau dans le département.

Inventaire des cours d'eau

Engagement de l'État

Par ailleurs, un **guide technique** sur l'entretien des cours d'eau est en cours de rédaction et sera mis à disposition des collectivités, des agriculteurs et des riverains prochainement.

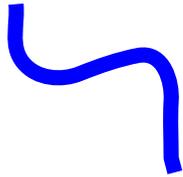
Une première réunion de travail a eu lieu le 12 janvier dernier sur la base d'un premier brouillon de ce guide.

Ce guide permettra de sensibiliser les riverains d'un cours d'eau à leurs droits et obligations.

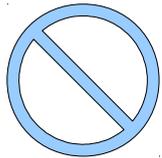
Inventaire des cours d'eau

L'inventaire final des cours d'eau, dit « carte complète »

À long terme, la démarche doit aboutir à la validation d'une carte complète, à savoir une carte à un seul niveau d'information :



En bleu : cours d'eau
=> les écoulements identifiés comme des cours d'eau



En « blanc » : absence de cours d'eau
=> les écoulements non répertoriés sur la carte sont reconnus comme n'étant pas des cours d'eau

La démarche en Deux-Sèvres

Inventaire des cours d'eau

Une démarche du Préfet de département

L'inventaire des cours d'eau est une démarche menée par chaque préfet sur son territoire.

Les méthodologies peuvent varier d'un département à l'autre, et donc au sein d'un même bassin.

L'unicité des critères de détermination et la coopération entre services de l'État doivent permettre d'assurer la cohérence de part et d'autres des frontières administratives, notamment au sein d'un même bassin.

Inventaire des cours d'eau

La démarche en Deux-Sèvres

Le choix du Préfet des Deux-Sèvres s'est porté sur une démarche partagée avec les acteurs du territoire, notamment par l'intermédiaire des Commissions locales de l'eau (CLE)

Les 2 principales CLE du département, pilotées par le Préfet des Deux-Sèvres, ont donc été sollicitées pour conduire l'inventaire des cours d'eau, en partenariat avec l'État.

Inventaire des cours d'eau

La démarche en Deux-Sèvres

Présentation de la démarche et accord de principe des CLE :

- Sèvre niortaise – Marais poitevin : 11 septembre 2015
- Thouet : 29 septembre 2015

=> mise en place d'un groupe technique issu de chaque CLE, chargé de proposer un projet d'inventaire

=> courrier à l'ensemble des maires de chaque bassin, co-signé par le Préfet et le Président de la CLE pour les informer du lancement de la démarche

Inventaire des cours d'eau

La démarche en Deux-Sèvres

Première réunion du groupe technique « cours d'eau » issu de la CLE :

- Sèvre niortaise – Marais poitevin : 26 novembre 2015
- Thouet : 20 novembre 2015

=> premières propositions sur la méthodologie et les éléments de la carte progressive

Inventaire des cours d'eau

La démarche en Deux-Sèvres

Validation des premières propositions par la CLE :

- Sèvre niortaise – Marais poitevin : 17 décembre 2015
- Thouet : 4 février 2016

=> validation à **l'unanimité** de la méthodologie de la démarche

=> validation à **l'unanimité** de la carte progressive de l'inventaire des cours d'eau

**Qu'est-ce que la carte
progressive ?**

Inventaire des cours d'eau

La Carte progressive

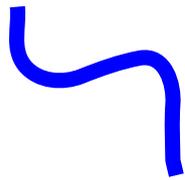
Les services de l'État en Deux-Sèvres se sont engagés à publier au premier trimestre 2016 une première carte de travail sur l'inventaire des cours d'eau.

Cette carte qui doit permettre d'illustrer l'état d'avancement de l'inventaire des cours d'eau est appelée carte progressive.

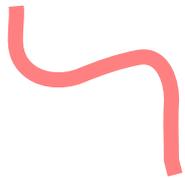
Inventaire des cours d'eau

La Carte progressive

La carte progressive présente deux niveaux de linéaires :



En bleu : cours d'eau
=> les écoulements identifiés a priori comme des cours d'eau et qui ne nécessitent donc pas d'expertise systématique



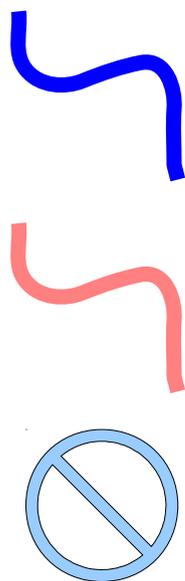
En rose : écoulements à expertiser
=> les écoulements connus mais dont la caractérisation n'est pas faite et nécessiteront une expertise de terrain



En « blanc » : absence de cours d'eau
=> les écoulements non répertoriés sur la carte sont reconnus comme n'étant pas a priori des cours d'eau et donc non susceptibles d'expertise

Inventaire des cours d'eau

La Carte progressive validée par les CLE



| Sèvre niortaise (hors marais mouillé) | Thouet |
|---|---------|
| 1226 km | 1281 km |
| 429 km (en attente 842 km dans le marais mouillé) | 945 km |
| 0 km | 0 km |

Inventaire des cours d'eau

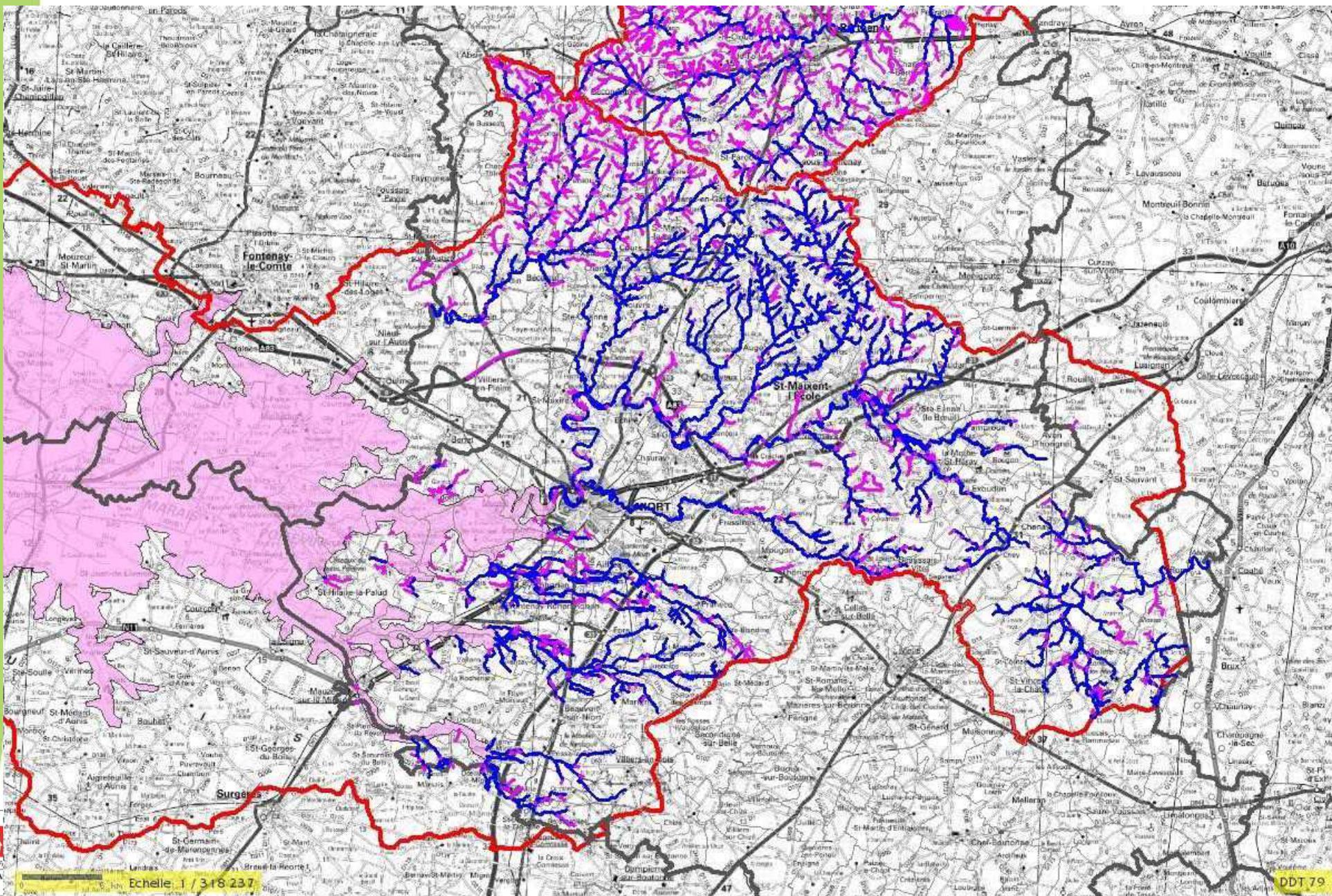
La Carte progressive

La carte progressive est désormais disponible en version dynamique en ligne sur internet :

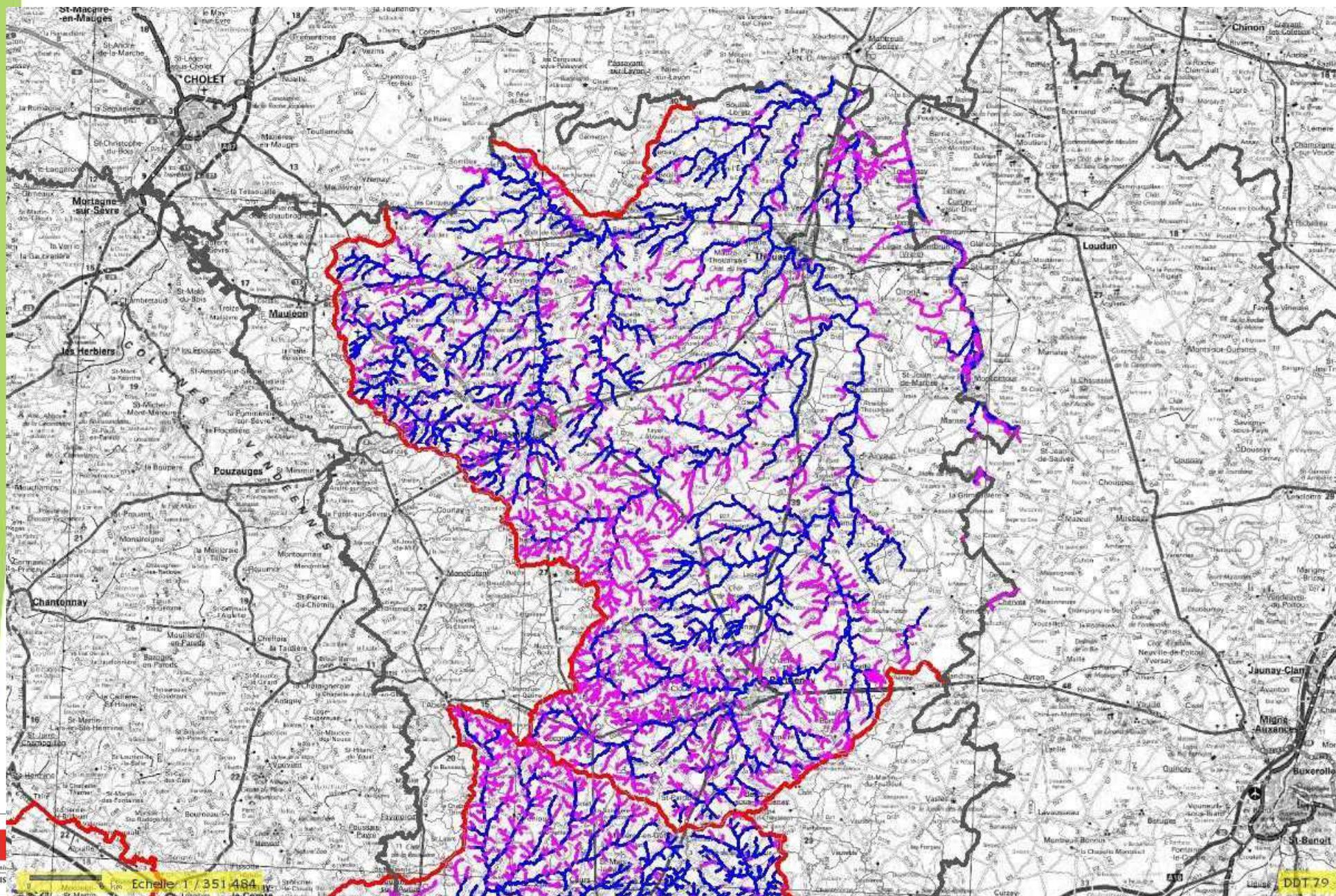
- en cliquant sur le lien disponible sur le site des services de l'État,
- à l'adresse suivante :

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/178/CE_LE_079.map

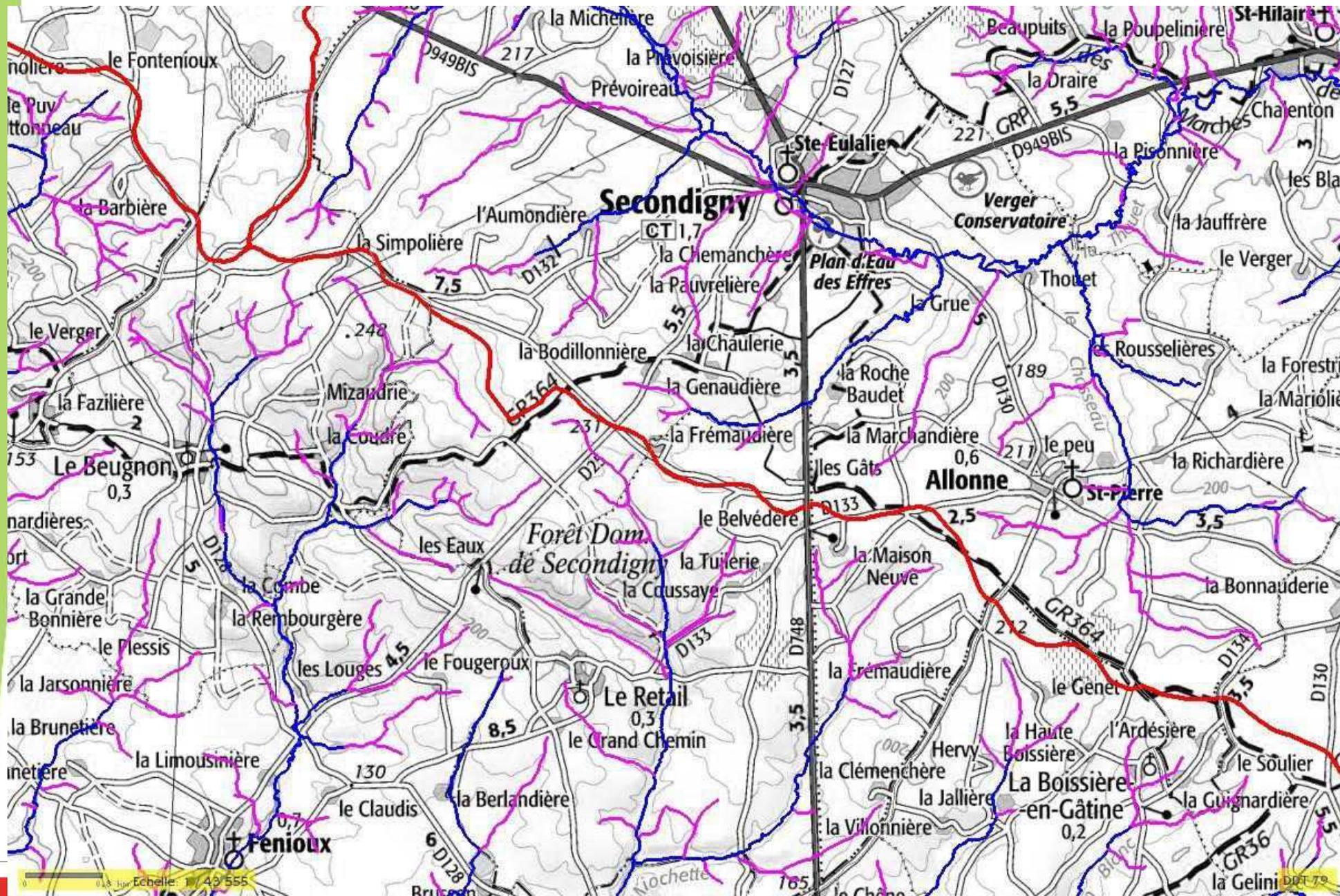
Le Bassin de la Sèvre niortaise



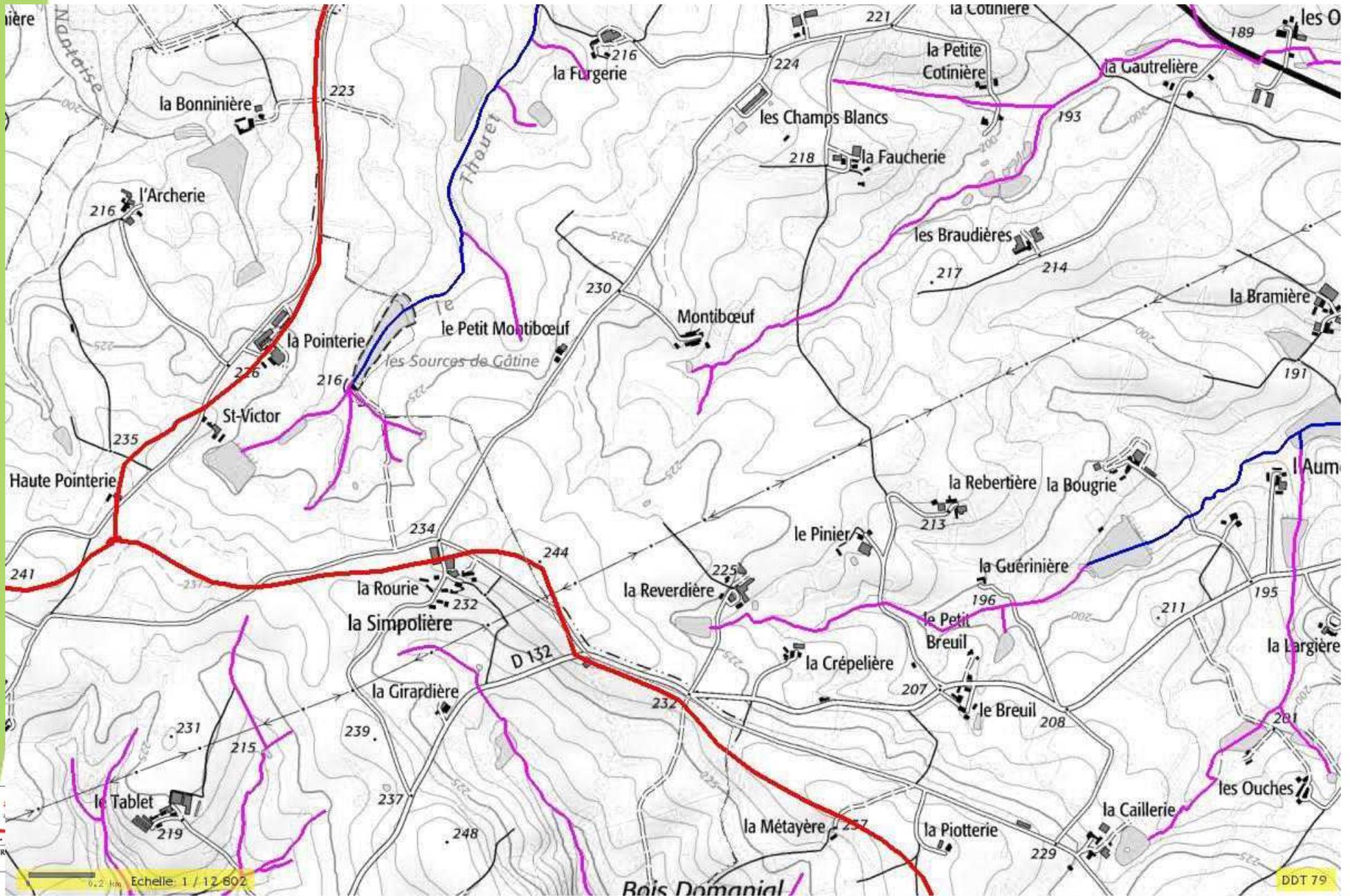
Le bassin du Thouet



Limite entre les bassins du Thouet et de la Sèvre niortaise



Source du Thouet entre Le Beugnon et Secondigny



Source du Thouet entre Le Beugnon et Secondigny



DDT 79



Inventaire des cours d'eau

La méthodologie d'atteinte de la carte complète en Deux-Sèvres

Inventaire des cours d'eau

L'atteinte de la carte complète

Le passage de la carte progressive à la carte complète est basé sur une démarche de moyen/long terme.

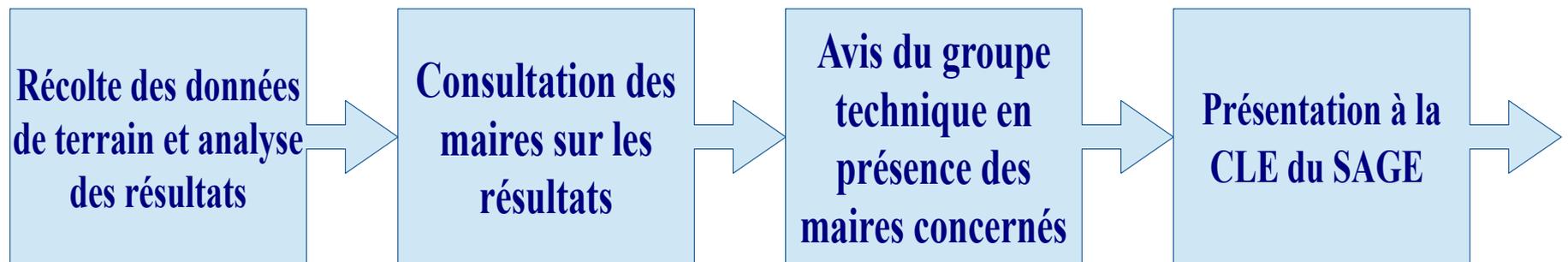
Il s'agit d'expertiser l'ensemble des linéaires « roses » de la carte progressive pour déterminer leur caractère de cours d'eau ou non. Les linéaires « roses » passent donc progressivement en « bleu » ou en « blanc ».

Ce passage s'effectue selon une méthodologie concertée.

Inventaire des cours d'eau

L'atteinte de la carte complète

- travail collaboratif au sein du groupe technique « cours d'eau » des CLE
- groupe co-animé par l'animateur du SAGE et la DDT
- selon une méthodologie et des outils techniques partagés :



Inventaire des cours d'eau

Calendrier à venir pour la Sèvre niortaise et le Thouet

- printemps 2016 :

Validation des outils d'inventaire par les groupes techniques (base de données, fiche de relevé, clé de détermination)

- automne 2016 :

Premiers inventaires de terrain menés par la DDT

- fin 2016 :

Proposition de l'inventaire complet des cours d'eau sur un premier secteur (micro sous-bassin versant)

Inventaire des cours d'eau

Calendrier à venir pour les autres bassins

- Sèvre nantaise :

Sollicitation de la CLE en cours

- Boutonne :

Réflexions sur une démarche simplifiée

- Clain, Charente, Vendée, Layon :

En attente du travail des départements voisins

Merci de votre attention

